

Préposé(e) à l'entretien d'usine

Les Menthes RITO Ltée

Description de l'offre d'emploi

Présente depuis 1957 dans le paysage économique de la Mauricie, Menthes RITO est le plus grand fournisseur de bonbons à la menthe en Amérique du Nord, et notamment, le fabricant des fameuses paparmanes roses, vertes et blanches! Menthes Rito est une entreprise familiale basée à Trois-Rivières et dont le développement a porté sa réussite au-delà des frontières canadiennes. Visitez notre site web à www.paparmanes.com pour d'autres informations.

Responsabilités

***NOUVEAU TAUX HORAIRE applicable depuis le 1er mai.

Sous la supervision du responsable de quart, le préposé à l'entretien d'usine est responsable du nettoyage et de l'assainissement des équipements de l'usine. Les tâches : laver et assainir toutes les pièces et tous les équipements selon les procédures en place; réinstaller toutes les pièces sur les équipements; procéder à la mise en marche des équipements de production; manipuler et transporter divers équipements et pièces lourdes; tenir à jour les rapports nécessaires; Garder les lieux de travail et l'équipement propres et en ordre; Observer en tout temps les règles de sécurité; respecter les bonnes pratiques de fabrication (BPF) ainsi que toutes autres tâches connexes.

Compétences exigées

Les candidats sélectionnés devront être en bonne condition physique, ainsi qu'être capable d'interagir adéquatement avec ses collègues de travail. Les aptitudes pour le travail d'équipe seront évidemment recherchées auprès des candidats. Le savoir-faire est important pour nous, mais le savoir-être l'est encore plus.

Diplôme(s)

- Aucun

Lieu de travail : Trois-Rivières (secteur Cap-de-la-Madeleine)

Nombre d'années d'expérience requises : Un atout

Nombre d'heures par semaine : 36 h et plus

Salaire horaire : 19 \$ à 21 \$ l'heure

Horaire de travail : Nuit

Statut de l'emploi: Temps plein

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Informations additionnelles

Trois (3) quarts consécutifs de 12 h, soit du dimanche 19 h au mercredi 7 h et du mercredi 19 h au samedi 7 h, en alternance à toutes les 4 semaines. Possibilité d'effectuer des heures

supplémentaires.

Notez que l'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.